

# **UNDT/2021/092, Nigam**

## Décisions du TANU ou du TCNU

La demande n'est pas à recevoir car Art.8.1 du statut du tribunal indique clairement que la demande doit être déposée dans les 90 jours suivant la réception de l'évaluation de la gestion où l'évaluation de la gestion est prévue dans les 45 jours suivant la demande. Le demandeur a soulevé une évaluation de la direction de la plainte selon laquelle l'enquête n'était pas juste et équilibrée parce que le rapport ne lui avait pas été divulgué; Il n'y a eu aucune évaluation de gestion de l'allégation de négligence. Cette allégation n'est donc pas à recevoir.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté la décision de l'intimé de ne pas divulguer le rapport de l'enquête sur sa conduite, dans laquelle il a été exoneré, mais qui, selon lui, a été mené sur la base de plaintes malveillantes par deux membres du personnel.

## Principe(s) Juridique(s)

ART.8.1 du statut du tribunal indique clairement que la demande doit être déposée dans les 90 jours suivant la réception de l'évaluation de la gestion où l'évaluation de la gestion est fournie dans les 45 jours suivant la demande.

## Résultat

Rejeté sur la recevabilité

## Applicants/Appellants

Nigam

## Entité

PDNU

## Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2020/56

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Nairobi

## Date of Judgement

28 Jul 2021

## Duty Judge

Juge Belle

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Contrôle hérarchique

Temporel (ratione temporis)

## Droit Applicable

## TCNU Statut

- Article 8